

Conseil municipal du 27 mai 2020 à 20H compte-rendu

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 27 mai 2020, salle de la mairie de la commune, sur convocation de Charles GRANET, maire en exercice.

Etaient présents :

Charles GRANET, Laetitia BOUBAYA, Dominique PERRIGUEY, Françoise BARBELET, Daniel GRANET, Fabienne ROBLET, Boris RAPENNE, Chantal HALEUX, notre secrétaire de mairie.

Election du Maire et des deux adjoints :

- Maire = Charles GRANET
- 1° adjoint = Dominique PERRIGUEY
- 2° adjoint = Daniel GRANET

Election des conseillers municipaux aux différent syndicats intercommunaux et autres commissions :

Conseil communautaire CCPV :

- titulaire : Charles GRANET
- suppléante : Françoise BARBELET

SIVU Chantereine (école) :

- titulaires : Laetitia BOUBAYA et Boris RAPENNE
- suppléant : Charles GRANET

Syndicat des eaux :

- titulaires : Daniel GRANET et Dominique PERRIGUEY
- suppléants : Laetitia BOUBAYA et Boris RAPENNE

SIED (syndicat intercommunal d'énergie de la haute-saône)

- titulaire : Dominique PERRIGUEY
- Suppléant : Charles GRANET

SCODEM DES DEUX RIVIERES - déchets ménagers (ex SICTOM suite à la fusion de la communauté de communes des deux vallées vertes (rougemont, l'isle sur le doubs et clerval) :

- Titulaire : Charles GRANET

Garants forestiers :

- Boris RAPENNE, Daniel GRANET, Dominique PERRIGUEY

Réfèrent « défense » :

- Françoise BARBELET

Election des conseillers municipaux à des commissions municipales :

Référent pour les aînés de la commune, en cas de canicule ou d'épidémie :

Fabienne ROBLET

Commission appel d'offres, lorsque des travaux sont prévus:

Charles GRANET, Françoise BARBELET, Laetitia BOUBAYA, Fabienne ROBLET,

Commission Communication :

Charles GRANET, Françoise BARBELET, Laetitia BOUBAYA

Recrutement d'un employé communal : Délibération à l'unanimité.

En fonction des travaux à réaliser dans la commune (entretien des bâtiments, tonte, désherbage...) et en l'absence d'information relative à l'ouverture du camping (covid-19), un contrat de travail de 14H par semaine pour la période du 1^o juin au 31 août 2020 sera proposé à Stéphane ZELLER,

Si le camping peut ouvrir en fonction du protocole établi par l'état, ce contrat pourra être prolongé, dans les mêmes conditions.

Dominique PERRIGUEY est chargé d'établir le planning d'intervention et du suivi des tâches confiées à l'employé communal

Indemnités des élus : Délibération à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition du maire, à savoir :

- Maire = 103€ net : il s'agit d'une volonté personnelle de Charles GRANET de ne pas conserver l'indemnité complète (soit 992€ brut par mois).
- 1^o adjoint = 198 € net
- 2^o adjoint = 103 € net

Le montant des indemnités cumulées (5.640€ par année) est inférieur à la somme de 6000€ remboursée par l'Etat.

Pour chaque adjoint, l'indemnité légale brute mensuelle est de 385€.

Arrêtés municipaux - règlement :

Délégation de signature du Maire, en cas d'empêchement : Délibération à l'unanimité.

- gestion financière : Dominique PERRIGUEY
- gestion du camping : Daniel GRANET

Accorder une prime exceptionnelle à la secrétaire de mairie pour le maintien de son travail à la mairie pendant le confinement : Délibération à l'unanimité.

cette prime est de 1,000 € pour son activité à temps plein, soit 250€ à la charge de la commune d'Autrey le vay.

Pour information : Les Magny 250€, La Vergenne 300 € et Saint-Sulpice 200€.

Terrain communal derrière la mairie :

Une cabane et une tyrolienne ont été construites par Thomas PASTEUR et plusieurs habitants de la commune, à leurs frais, avec accord du maire. La commune n'a pas participé financièrement.

Ces deux structures sont destinées aux enfants de la commune, sous la responsabilité de leurs parents,

Un règlement stricte est en cours de rédaction afin d'en préciser les modalités d'utilisation,

Une assurance doit également être contractée par la commune et la conformité doit être validée afin d'éviter tout risque d'accident.

A partir d'aujourd'hui l'accès en est interdit jusqu'à ce que la sécurité y soit confirmée.

Lors de l'installation d'un barnum sur ce terrain, l'escalier et la tyrolienne seront retirés afin d'éviter tout accident,

Rappels divers :

Divers arrêtés vont être pris afin de rappeler la législation dans différents domaines :

- chiens tenus en laisse,
- écobuage,
- permis de construire
- jours et horaires de tonte
-

Commission Communication :

Un nouveau bulletin communal est en cours de réalisation,

Afin d'éviter l'édition de documents papier (en couleur avec des photos), merci aux habitants de la commune qui le souhaitent de nous communiquer rapidement leur adresse mail, dans dans la boîte aux lettres de la mairie, ou sur notre boîte mail spécifique autrey-com@sfr.fr,

Le numéro de téléphone portable est également souhaité (informations urgentes en cas de coupures....)

Ces informations resteront dans les fichiers de la commune uniquement.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration,

Un bulletin format papier sera bien sur disponible pour les habitants qui préfèrent **et qui n'auraient pas accès à internet.**

Le Maire,
Charles GRANET